



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 2 décembre 2019, s'est réuni le 19 décembre 2019 à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

### Nombre de conseillers :

<b>En exercice :</b>	49
<b>Présents :</b>	35 jusqu'à 20h, puis 38 jusqu'à 21h, puis 37
<b>Votants :</b>	46
<b>Secrétaire de séance :</b>	Danièle KHA

### CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

<b>ARZANO :</b>	Anne BORRY, Jean-Luc EVENNOU
<b>BANNALEC :</b>	Marie-France LE COZ, Marcel JAMBOU, Anne-Marie QUENEHERVE
<b>BAYE :</b>	Pascal BOZEC
<b>CLOHARS-CARNOËT :</b>	Jacques JULOUX, Anne MARECHAL (arrivée à 20h), Denez DUIGOU
<b>GUILLIGOMARCH'H :</b>	Alain FOLLIC
<b>LE TRÉVOUX :</b>	André FRAVAL, Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN
<b>LOCUNOLÉ :</b>	Corinne COLLET
<b>MELLAC :</b>	Bernard PELLETER (jusqu'à 21h), Nolwenn LE CRANN
<b>MOËLAN-SUR-MER :</b>	Marcel LE PENNEC, Pascale NEDELLEC, Christophe RIVALLAIN, Renée SEGALOU, Alain JOLIFF, Gwenaël HERROUET
<b>QUERRIEN :</b>	Jean-Paul LAFITTE, Juliette PASQUIER
<b>QUIMPERLÉ :</b>	Michaël QUERNEZ (arrivée à 20h), Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Michel FORGET
<b>RÉDÉNÉ :</b>	Jean LOMENECH, Lorette ROBERT-ROCHER, Yves BERNICOT
<b>RIEC-SUR-BÉLON :</b>	Sébastien MIOSSEC, Edith JEAN, Claude JAFFRE (arrivée à 20h)
<b>SAINT-THURIEN :</b>	Joël DERRIEN
<b>SCAËR :</b>	Danielle LE GALL, Didier LE DUC
<b>TRÉMÉVÉN :</b>	Roger COLAS, Lénaïc ROBIN

### ABSENTS EXCUSES :

Yves ANDRE (BANNALEC), Catherine BARDOU (CLOHARS), Loïc TANDE (LOCUNOLE), Christophe LESCOAT (MELLAC), Patrick TANGUY (QUIMPERLE), Daniel LE BRAS (QUIMPERLE), Cécile PELTIER (QUIMPERLE), Martine BREZAC (QUIMPERLE), Erwan BALANANT (QUIMPERLE), Jean-Yves LE GOFF (SCAER), Jean-Michel LEMIEUX (SCAER)

### POUVOIRS :

Yves ANDRE (BANNALEC) a donné pouvoir à Marie-France LE COZ (BANNALEC)  
 Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS) jusqu'à 20h  
 Loïc TANDE (LOCUNOLE) a donné pouvoir à Corinne COLLET (LOCUNOLE)  
 Bernard PELLETER (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC) à partir de 21h  
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean LOMENECH (REDENE)  
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michel FORGET (QUIMPERLE) jusqu'à 20h  
 Patrick TANGUY (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE)  
 Cécile PELTIER (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)  
 Daniel LE BRAS (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Joël DERRIEN (SAINT THURIEN)  
 Claude JAFFRE (RIEC) a donné pouvoir à Edith JEAN (RIEC) jusqu'à 20h  
 Jean-Yves LE GOFF (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)  
 Jean-Michel LEMIEUX (SCAER) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)

DCC2019-280

**VIE COURANTE**  
**15- RESSOURCES HUMAINES**

**Création d'un emploi d'attaché de conservation du Patrimoine**

Le ministre de la Culture a décidé, sur proposition du conseil national des Villes et pays d'art et d'histoire, d'attribuer le label " Villes et Pays d'art et d'histoire " à Quimperlé Communauté. L'attribution du label « Villes et Pays d'art et d'histoire » s'inscrit dans le cadre de l'action du ministère de la Culture en faveur de la démocratisation culturelle et de la sensibilisation du citoyen à son cadre de vie.

Cette reconnaissance est le résultat d'une action engagée par la communauté suite à une délibération communautaire du 21 mai 2015. D'autre part, Quimperlé Communauté, par décision du conseil communautaire du 6 novembre 2019 a validé les conditions de mises en œuvre du label, via une convention normée sur dix ans qui définit les moyens et obligations de Quimperlé Communauté et de son partenaire, l'Etat.

Conformément aux engagements de Quimperlé Communauté pour la réussite des opérations de médiations qui seront mise en œuvre sur le territoire, la collectivité s'engage à recruter un personnel agréé par le ministère de la Culture et de fait de créer un poste relevant du cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine qui sera occupé par un animateur de l'architecture et du patrimoine.

Cette personne sera notamment chargée de la mise en œuvre des objectifs définis dans la convention « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » qui sera signée avec le Ministère de la Culture en début d'année 2020.

L'emploi sera ouvert à un fonctionnaire, de catégorie A, dans le cadre d'emplois des attachés de conservation du Patrimoine ou à défaut par un contractuel qui devra nécessairement être titulaire, au minimum, d'une formation lui permettant d'accéder au concours de ce cadre d'emploi et de l'expérience nécessaire pour occuper cette fonction.

Ainsi, l'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la création d'un emploi d'attaché de conservation du Patrimoine au sein du pôle aménagement.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la création d'un emploi d'attaché de conservation du Patrimoine au sein du pôle aménagement.

ADOPTÉ à l'unanimité

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC